



*Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur*

*L'association Familiale catholique de Triel, Verneuil, Vernouillet et ses environs couvre un large territoire allant de Maurecourt à Nézel, de Mézy sur Seine aux Alluets-le-Roi. Ses membres vous interpellent sur la pertinence d'inscrire le droit (ou la liberté de recourir) à l'IVG dans la Constitution.*

*La Constitution a pour but de fédérer la Nation autour de valeurs unanimement partagées et définit des mécanismes assurant la pérennité de notre démocratie. Il nous semble important de graver dans le marbre de notre loi fondamentale la protection et l'accompagnement des citoyens français fragiles et vulnérables. Car c'est bien cela qui fait une société, plutôt qu'une somme de droits qui, par ailleurs, posant des questions de conscience personnelle, ne sauraient constituer un lien suffisamment solide entre les citoyens.*

*La Constitution peut-elle se permettre de cliver la société française en définissant un droit ou une liberté de mettre fin à une grossesse ? Que deviendrait l'objection de conscience des praticiens si cette disposition était mise dans la Constitution ?*

*Par ailleurs, il serait étrange de choisir de sanctuariser le recours à l'IVG au moment où l'on craint l'effondrement démographique.*

*L'AFC TVV et les familles qu'elle représente vous prient de considérer cette question au moment du vote du Congrès, en proposant un texte qui pose le principe d'accompagnement et de protection des concitoyens vulnérables.*

*Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre position et souhaiterions en parler avec vous avant la réunion du Congrès.*

*Recevez, Monsieur le Sénateur, Madame la Sénatrice, l'expression de notre haute considération.*

Pour l'AFC TVV, le Conseil d'Administration

Le président : Hervé Bry

